



BREVET D'ENTRAINEUR FEDERAL 4^{EME} DEGRE

PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION

Pré-requis : pour se présenter à la formation BEF 4, il faut avoir certifié la formation BEF 5.

Durée : 30h

Objectifs de la formation :

"Entraîneur de club amateur", propose un perfectionnement à celles et ceux qui veulent poursuivre vers l'optimisation de l'entraînement compétitif en volley-ball, se familiariser avec les principes de l'entraînement, entrer dans les logiques qui sous-tendent l'organisation de l'entraînement, inscrire l'équipe et le joueur dans une dynamique de progrès.

Public concerné :

Entraîneur qui se destine à encadrer une population jeune ou adulte orientée vers une pratique de compétitions masculines ou féminines.

Compétences majeures développées

- Compétences liées à l'organisation et la gestion de l'entraînement
- Connaître les principes d'organisations collectives.
- Savoir encadrer une équipe en vue de la compétition régionale.
- Organiser la communication du club, accueillir et fidéliser les publics

Conditions à remplir :

Etre Licencié(e) FFVB et majeur(e).

Pré-requis : pour se présenter à la formation BEF 4, il faut avoir certifié la formation BEF 5.

Durée :

30 heures.

Evaluation de la formation :

Formation réalisée par l'équipe technique régionale sous la responsabilité d'un cadre technique régional.

- Suivi effectif de la totalité de la formation.
- Questions journalières de reformulation visant à rendre compte d'une bonne assimilation des contenus, connaissances et savoir-faire traités durant la formation
- Qualité de présence durant la totalité de la formation avec notamment une prise en compte de ses prestations en situation de responsabilité pédagogique

Certification :

- Le candidat doit entraîner obligatoirement en club une équipe en 6x6 au moment de la validation
- Le candidat anime une séance pédagogique en situation (support de validation : club, CRE, CDE, pôle) évaluée par le responsable de la formation.

Validité de l'autorisation d'entraîner associée au diplôme :

Revalidation tous les 4 ans par la participation à une journée ou un séminaire de formation continue des entraîneurs régionaux, organisé par la commission régionale technique (*organisation par la ligue ou le comité*). Possibilité d'obligation de diplôme au niveau des championnats régionaux.



Evolutions possibles :

BEF 3 après certification de niveau par le CTS Formateur de la zone technique (*fiche d'évaluation d'entrée en formation BEF 3^{ème} degré*) ou un membre de la commission régionale technique habilité.

Accès au Brevet Professionnel Jeunesse et Education Populaire Sports Collectifs (*BPJEPS*),
Accès au Diplôme d'Etat Jeunesse, Education Populaire et Sports (*DEJEPS*).

Responsable du dossier d'inscription

Ligue ou Comité Départemental.

Coordonnateur

Responsable Régional de formation : ATR, ADR, ATD, ADD ou CTS.

Dates et Lieux

Définis dans le calendrier régional de formation.

Nombre de stagiaires

Maximum 20 personnes.

Frais pédagogiques de formation

A la discrétion de l'organisateur, incluant la fourniture de publications fédérales à la clôture de la formation.

Les frais de formation peuvent être pris en charge par un organisme financeur de formation (*AGEFOS ou autres...*)

Date limite d'inscription

15 jours avant la première journée.